



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARTIGUENAVE, GARAT E., GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VAN PEVENAGE, VERGEZ.

Étaient absents excusés : M. DARRACQ (pouvoir à L. GIBARU), Mme CAZALIS (pouvoir à A. LAPEGUE).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 21/06/2024

Date d'affichage : 21/06/2024

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024_06_26_D16

**OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - NUMERUES – LOTISSEMENT LE CLOS NICOLAS
– ATTRIBUTION DE LA NUMEROTATION DES LOTS**

Rapporteur : Patrice LARD

Mr Patrice Lard, adjoint au Maire en charge des affaires de voirie et d'urbanisme, rappelle à l'assemblée, qu'en date du 10 septembre 1999, le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer des noms de voies, dans le cadre de l'opération NUMERUES, organisée par ORANGE (anciennement France Télécom).

Le Conseil Municipal s'étant prononcé favorablement le 26/06/2024 pour l'attribution du nom de la voie « Impasse du Clos Nicolas », afin de desservir le lotissement Le Clos Nicolas, il convient d'attribuer une nouvelle numérotation et de modifier les adresses comme suit :

- Impasse du Clos Nicolas : le lot 3 devient n° 24, le lot 4 devient n° 44, le lot 5 devient n° 54, le lot 6 devient n° 60, le lot 7 devient n° 51, le lot 8 devient n° 37, le lot 9 devient n° 25 ;



- Il est précisé que le lot 1 desservi par l'allée de la Liberté, allée de la Liberté ;
- Le lot 2 également desservi par l'allée de la Liberté, une nouvelle adresse lui est attribuée : 62 allée de la Liberté ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- de modifier et attribuer de nouveaux numéros aux lots comme suit :
 - ❖ **Impasse du Clos Nicolas** : le lot 3 devient n° 24, le lot 4 devient n° 44, le lot 5 devient n° 54, le lot 6 devient n° 60, le lot 7 devient n° 51, le lot 8 devient n° 37, le lot 9 devient n° 25 ;
 - ❖ **Allée de la Liberté** : le lot 2 devient n° 62, le lot 1 demeure 40.
- d'aviser l'ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales), qui se chargera d'en informer les services concernés ;
- De passer commande des plaques normalisées pour cette nouvelle numérotation auprès de l'AML (Association des Maires des Landes).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,**

Le Maire,

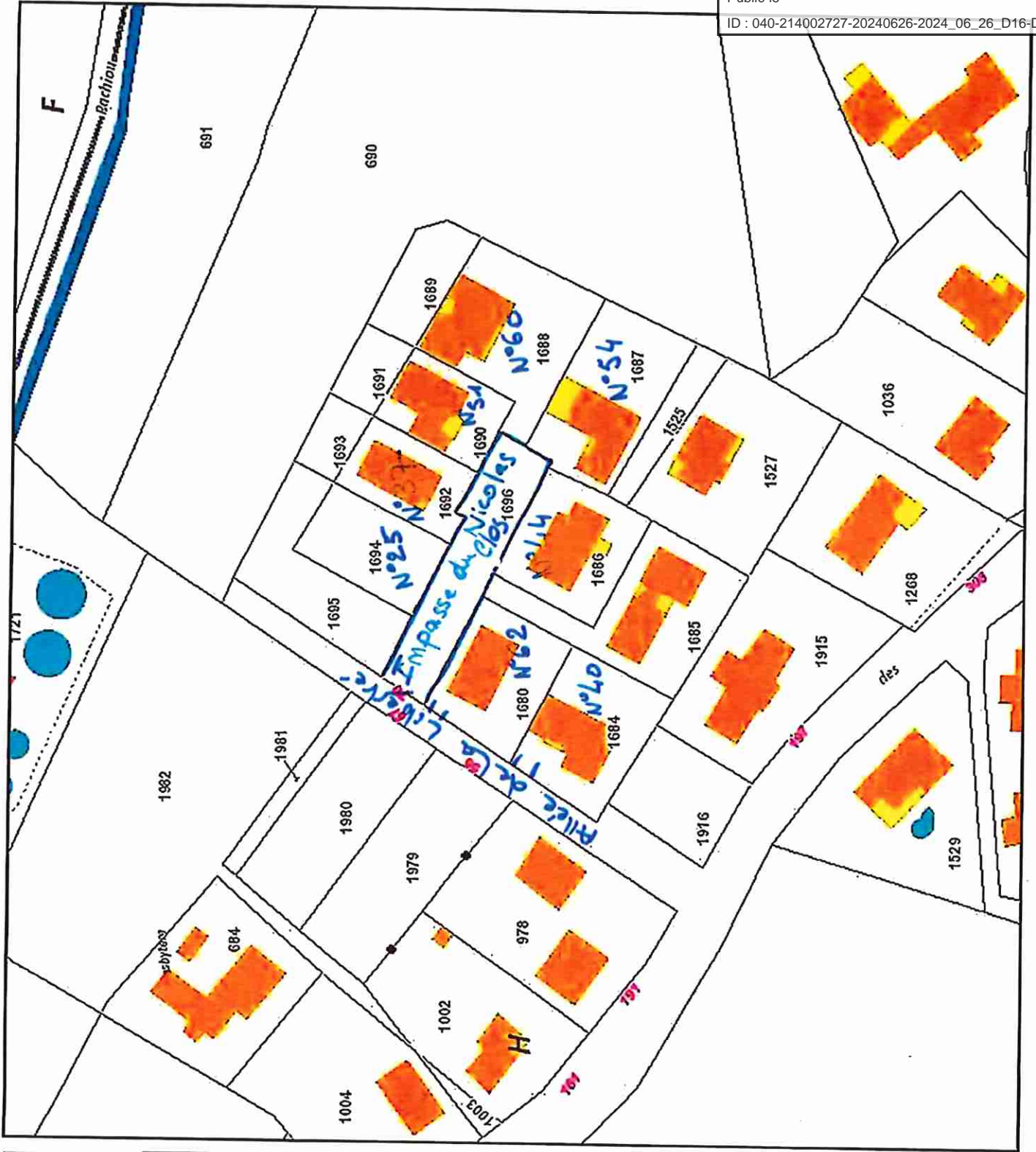


Alexandre LAPEGUE,

Le secrétaire de séance,



Jean-Philippe BENESE.



Département des Landes
Extrait cartographique

Rue du Clos Nicolas

Mis à jour : Année 2021

Edité le : 19/06/2024

Par : ADACL

Echelle : 1:1 000

IGECOM40

légende

- ◆ Détails ponctuels
- Détails linéaires
- Aqueduc
- Chemin
- Flèche rattachement du n° de parcelle
- Gazoduc ou oléoduc
- + Ligne de transport de force
- Parking, terrasse et surplomb
- + Rail de chemin de fer
- Symbole d'église
- Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sport
- Trottoirs, sentier
- Cours d'eau
- Voies privées du plan cadastral

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 040-214002727-20240626-2024_06_26_D16-DE

